

ASSH

17 AVR. 2009

**@COM. EXPERTISE, QUERCY & ROUERGUE - SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE**

Société à responsabilité limitée au capital de 560 400 euros

Siège social : ZI LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC

450417324 RCS CAHORS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2008**

L'an deux mille huit,

Le 31 mars,

A 10 heures,

Les associés de @COM. EXPERTISE, QUERCY & ROUERGUE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 560 400 euros, divisé en 5604 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZI LAFARRAYRIE 46100 FIGEAC, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société @ COM.EXPERTISE, QUERCY - Société d'Expertise Comptable, propriétaire de 4200 parts sociales

Monsieur Jean AUDUBERT, propriétaire de 1 part sociale

Monsieur Patrick MAURI, propriétaire de 1 part sociale

Monsieur Alain PECHMAGRE CAMINADE, propriétaire de 1 part sociale

Monsieur MARC WEILER, propriétaire de 1401 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PECHMAGRE CAMINADE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et prenant acte que de ce que du fait qu'en application de l'article L 223.45 du Code de Commerce, la société est tenue de désigner des commissaires aux comptes, compte tenu du dépassement des seuils, décide de nommer :

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

Monsieur ALAIN LORGERON domicilié PORTE D'Espagne - 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS, inscrit auprès de la Cour d'Appel de CAEN.

- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

La société PG CONSEIL, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est Place Léo Lagrange – BP 30 – 47502 FUMEL, Représentée par Monsieur PIERRE GIPOULOU, inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AGEN.

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ALAIN LORGERON et la société PG CONSEIL ont fait savoir à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

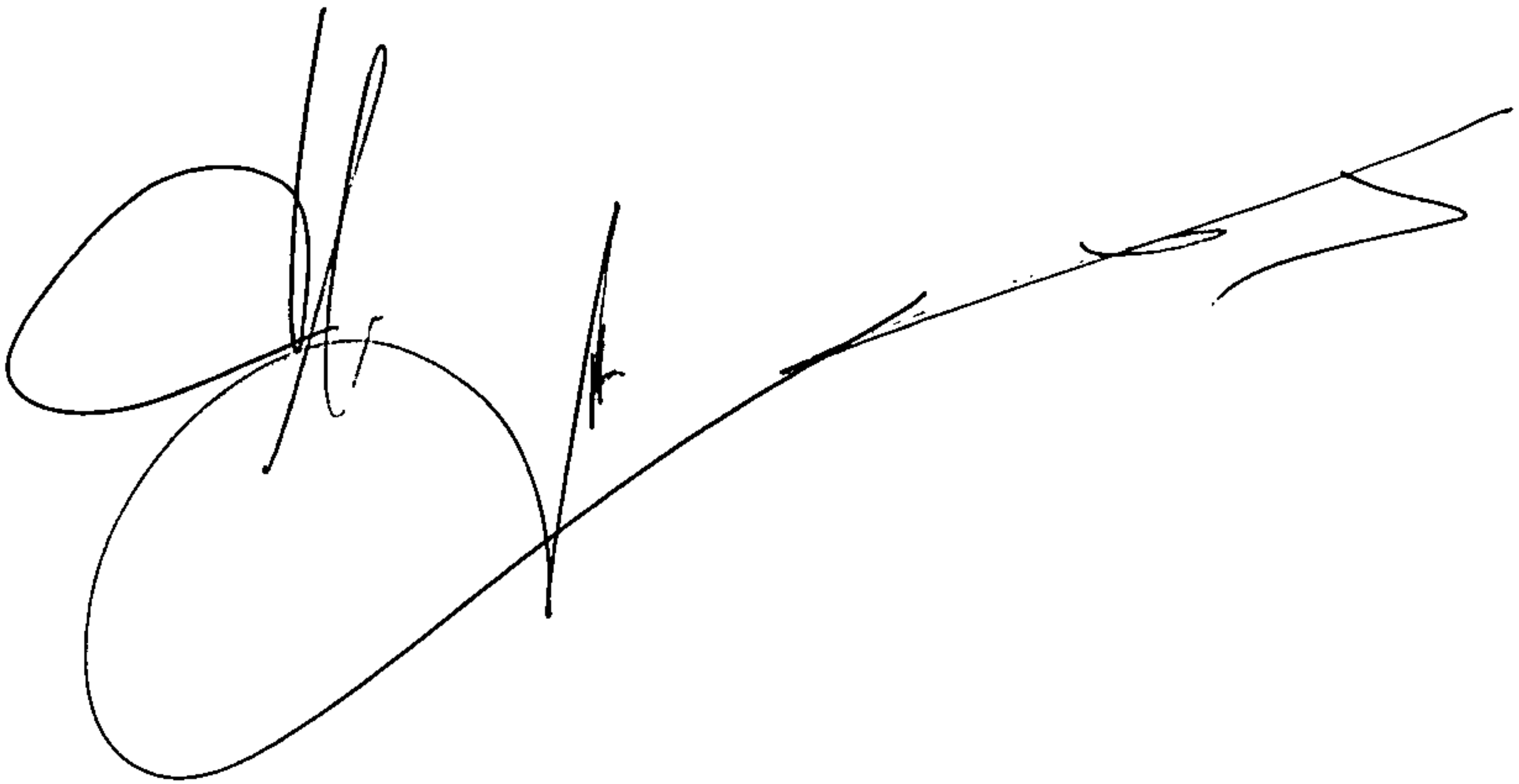
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.